

Baromètre du coût de la vie par département — 2026

Note méthodologique

© Acteurs du Commerce Français 2026 — adcf.org

Publication : mars 2026 | Données libres de réutilisation avec mention obligatoire de la source

1. Objectif

Mesurer le coût de la vie récurrent par département métropolitain à partir de 6 indicateurs officiels exprimés en euros réels par ménage. L'indice couvre les 96 départements de France métropolitaine (Corse incluse, outre-mer exclu).

2. Indicateurs, sources et pondérations

Loyer moyen au m² (35 %)

Source : DGALN / ANIL, Carte des loyers | Année : T3 2025 | Unité : €/m²

Moyenne pondérée par commune des loyers du parc privé, tous types de logements confondus.

Taxe foncière (15 %)

Source : DGFIP REI (produit / ménage) | Année : 2024 | Unité : €/an

Produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties divisé par le nombre de ménages imposés (fichier REI, lignes EXERCICE=2024). Cet indicateur mesure le coût réel en euros, pas le taux voté.

Énergie résidentielle (18 %)

Source : Agence ORE + ADEME DPE | Année : 2024 | Unité : €/an

Partie elec+gaz : consommation réelle par département (Agence ORE, 2024) × tarifs réglementés (0,2516 €/kWh elec, 0,1037 €/kWh gaz). Partie fioul+bois+réseau de chaleur : répartition du type de chauffage par département (ADEME, base DPE) × consommation moyenne nationale par type (15 000 kWh fioul, 18 000 kWh bois, 10 000 kWh réseau) × prix unitaires (0,111 €/kWh fioul, 0,05 €/kWh bois, 0,09 €/kWh réseau).

Coût carburant annuel (15 %)

Source : data.gouv.fr × INSEE | Année : 2026/2019 | Unité : €/an

Prix moyen du carburant par département (flux instantané data.gouv.fr, mars 2026) × distance médiane domicile-travail aller (INSEE, recensement 2019, Figure 4, toutes communes) × 2 (aller-retour) × 228 jours ouvrés × 7 L/100 km (consommation moyenne du parc français).

TEOM (9 %)

Source : DGFIP REI (produit / ménage) | Année : 2024 | Unité : €/an

Produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères divisé par le nombre de ménages. Même méthodologie que la taxe foncière.

Prix de l'eau (8 %)

Source : SISPEA / OFB | Année : 2022 | Unité : €/m³

Indicateur D151.0 du rapport SISPEA : prix TTC de l'eau potable pour une consommation de 120 m³. Moyenne pondérée par population desservie. 91 départements couverts, 5 départements complétés par la médiane nationale.

3. Normalisation par rang (percentile)

Chaque indicateur est normalisé par rang selon la méthode utilisée par l'OCDE (Better Life Index) et le PNUD (IDH). Les 96 départements sont classés du plus bas au plus élevé pour chaque variable. Le score est calculé comme :

$$\text{score} = \text{rang} / (N - 1) \times 100$$

où N = 96 (nombre de départements). Le département le moins cher obtient 0, le plus cher 100. Cette méthode élimine la sensibilité aux valeurs extrêmes (effet Paris sur les loyers, par exemple) et rend les indicateurs comparables entre eux sans hypothèse de distribution.

4. Calcul de l'indice composite

L'indice final est la moyenne pondérée des 6 scores normalisés :

$$\text{Indice} = 0,35 \times \text{score_loyer} + 0,15 \times \text{score_TF} + 0,18 \times \text{score_énergie} \\ + 0,15 \times \text{score_carburant} + 0,09 \times \text{score_TEOM} + 0,08 \times \text{score_eau}$$

Les pondérations reflètent le poids relatif de chaque poste dans le budget des ménages français (source : INSEE, enquête Budget de famille 2017). Le loyer domine (35 %) car le logement représente le premier poste de dépenses. L'énergie (18 %) et le carburant (15 %) captent les deux autres grandes dépenses contraintes.

5. Justification des pondérations

Les pondérations s'appuient sur l'enquête « Budget de famille » de l'INSEE (2017, dernière édition disponible), qui ventile les dépenses des ménages français par poste :

Logement (loyers effectifs) : 27,4 %

! 35 % (poste n°1, arrondi à la hausse car les loyers impactent directement le reste-à-vivre)

Énergie du logement : 8,2 %

! 18 % (poids majoré : fortes disparités départementales selon le mix de chauffage)

Transports : 14,9 %

! 15 % (poids cohérent, capté via le coût carburant réel = prix × distance)

Impôts locaux (TF + TEOM) : ~5 %

! 24 % cumulés (poids majoré : charges non compressibles qui varient fortement entre départements)

Eau : ~1 %

! 8 % (poids majoré pour capter les disparités régionales)

Le choix de majorer certains postes (énergie, impôts locaux, eau) par rapport à leur poids national s'explique par l'objectif du baromètre : mesurer les écarts entre départements. Un poste qui ne représente que 1 % du budget national peut néanmoins varier du simple au triple entre territoires.

6. Analyse de sensibilité

Pour vérifier que le classement ne dépend pas d'un jeu de poids arbitraire, nous avons simulé 2 000 variantes en perturbant chaque pondération de ±5 points de pourcentage (redistribution proportionnelle pour maintenir une somme de 100 %).

Résultat : 9 des 10 départements les plus chers et 9 des 10 moins chers restent stables dans plus de 80 % des simulations. Les 8 premiers du classement (Essonne, Seine-et-Marne, Oise, Eure-et-Loir, Val-d'Oise, Yvelines, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) apparaissent dans le top 10 dans 100 % des 2 000 simulations testées.

7. Principaux résultats

Les 10 départements les plus chers

Rg	Département	Indice	Loyer €/m²	Énergie €/an	Carbu €/an
1	Essonne	93/100	16.2 €	1809 €	920 €
2	Seine-et-Marne	91/100	14.4 €	1836 €	1146 €
3	Yvelines	90/100	16.8 €	1812 €	926 €
4	Val-d'Oise	86/100	16.9 €	1797 €	955 €
5	Oise	83/100	12.2 €	1822 €	1049 €
6	Val-de-Marne	82/100	21.2 €	1564 €	715 €
7	Seine-Saint-Denis	81/100	19.9 €	1476 €	760 €
8	Eure-et-Loir	79/100	11.2 €	1797 €	893 €
9	Isère	74/100	12.2 €	1488 €	708 €
10	Loiret	73/100	10.7 €	1836 €	651 €

Les 10 départements les moins chers

Rg	Département	Indice	Loyer €/m²	Énergie €/an	Carbu €/an
87	Cantal	19/100	7.9 €	1469 €	446 €
88	Creuse	20/100	7.9 €	1532 €	480 €
89	Lozère	21/100	8.7 €	1425 €	362 €
90	Indre	23/100	8.1 €	1611 €	501 €
91	Aveyron	25/100	8.5 €	1424 €	453 €
92	Haute-Loire	27/100	8.1 €	1496 €	560 €
93	Nièvre	29/100	8.0 €	1684 €	503 €
94	Haute-Marne	29/100	7.7 €	1750 €	542 €
95	Corrèze	29/100	8.5 €	1560 €	488 €
96	Hautes-Pyrénées	30/100	9.4 €	1285 €	427 €

8. Limites et précautions d'interprétation

1. Distances domicile-travail (INSEE 2019) : antérieures à la généralisation du télétravail. Le coût carburant réel est probablement surestimé dans les départements à forte part de télétravail, notamment en Île-de-France.

2. Énergie fioul et bois : estimée via la répartition DPE par type de chauffage × consommation nationale moyenne. La consommation réelle varie selon le climat local et l'isolation du parc immobilier.

3. Prix de l'eau (SISPEA 2022) : dernière extraction nationale disponible. 5 départements sur 96 complétés par la médiane. Les tarifs ont pu évoluer depuis.

4. Alimentation : non incluse. L'INSEE ne publie pas d'indice des prix alimentaires à la maille départementale. Aucune source officielle ne permet de comparer le prix d'un panier de courses entre départements.

5. Le calcul carburant suppose un déplacement en voiture. Les actifs utilisant les transports en commun (essentiellement Paris et grandes métropoles) ont un coût de mobilité plus faible que celui estimé ici.

6. L'indice mesure le coût de la vie, pas l'accessibilité financière. Le revenu médian et le taux de chômage ne sont pas inclus dans le calcul.

9. Accès aux données

Le fichier CSV contenant l'indice et les 6 indicateurs bruts pour les 96 départements est disponible en téléchargement sur la page de l'article : adcf.org/cout-de-la-vie-par-departement-2026

Licence : données libres de réutilisation avec mention obligatoire de la source "Acteurs du Commerce Français (adcf.org)".